

# LES 9 PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION EN CARRIERE

Article L.4121-2 du Code du Travail

## EVITER LES RISQUES



1

Séparer les flux piétons et engin

## EVALUER LES RISQUES QUI NE PEUVENT PAS ETRE EVITES



2

Document unique : préconiser des actions

## COMBATTRE LES RISQUES A LA SOURCE



3

Aspiration de poussières

## ADAPTER LE TRAVAIL A L'HOMME



4

Espaces dans les tunnels pour le nettoyage et la maintenance

## TENIR COMPTE DE L'EVOLUTION TECHNIQUE



5

Réduction des efforts sur les chariots de crible

## REPLACER CE QUI EST DANGEREUX PAR CE QUI NE L'EST PAS OU CE QUI L'EST MOINS



6

Remplacer les tombereaux par des convoyeurs à bande

## PLANIFIER LA PREVENTION



7

Organiser et planifier

## PRENDRE DES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE SUR LES MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE



8

Passage protégé sous les tapis

## DONNER DES INSTRUCTIONS APPROPRIEES AUX TRAVAILLEURS



9

Former et informer les salariés